



Accusé de réception en préfecture  
057-215706722-20200616-2020-007-DFIN-  
DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**DECISION**  
**PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN PERIODE D'URGENCE SANITAIRE**

---

Le Maire de la Ville de Thionville

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid19 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU** les délibérations des 16 septembre 2015 et 9 décembre 2019 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé le Contrat de ville 2015-2020 puis le protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant la durée du Contrat de ville jusqu'en 2022 ;
- VU** l'appel à projets 2020 du Contrat de ville lancé le 31 octobre 2019 et axé sur les thématiques suivantes : Santé, Jeunesse et Education à la citoyenneté, Développement économique et Inclusion par le sport ;
- VU** les dossiers de demandes de subventions reçus des porteurs de projets ;

**CONSIDERANT**

la nécessité de soutenir les associations concernées afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités au bénéfice de leurs adhérents et des collectivités concernées à l'issue de la période d'urgence sanitaire ;

la programmation 2020 qui s'attache à réduire les inégalités sur des territoires fragilisés et à favoriser l'émergence d'actions nouvelles ou renouvelées en cohérence avec les enjeux du Contrat de ville ;

le travail partenarial mené avec les Collectivités concernées qui a permis d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions comportant des projets communaux, intercommunaux et inter contrats de ville.

décide :

Article 1 - d'approuver le programme d'actions 2020 du Contrat de ville tel que présenté dans le tableau annexé.

Article 2 - d'attribuer les subventions correspondantes octroyées par la Ville de Thionville pour un montant total de 54 500,00 € conformément au programme d'actions 2020 joint en annexe.

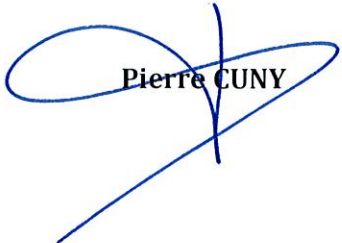
Article 3 - Les crédits correspondants sont disponibles au Budget 2020.

Article 4 - La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur pendant la période d'urgence sanitaire.

Article 5 - Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et/ou de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

THIONVILLE, le 16 juin 2020



  
Pierre CUNY

## Programmation 2020

### Actions Côte des Roses

Pilier	Porteur	Actions	Subventions accordées
I-I // II-D	Maisons des Quartiers	Mieux vivre au cœur de la cité	6 500
I-I // II-D	Maison des Quartiers	Cohérence secteur jeunes	6 000
I-E-I	Maison des Quartiers	A vos baskets les filles	4 100
II-E-5	Maison des Quartiers	Conseil citoyen	2 250
I-E-I	APSYS	O.V.V. séjour Andalousie	490
?	Le Lierre	Point de vue sur le quartier (ANRU)	5 000
<i>Sous total : 24 340 euros</i>			

### Actions Saint-Pierre / La Milliaire

Pilier	Porteur	Actions	Subventions accordées
?	C.S. Prévert	CLAS	5 000
?	C.S. Prévert	Démos	5 000
?	C.S. Prévert	Moment en famille	1 500
?	C.S. Prévert	Conseil citoyen	2 000
?	C.S. Prévert	Sport de rue	4 100
?	C.S. Prévert	Petit théâtre	1 500
?	C.S. Prévert	C'est quoi l'amour	1 965
<i>Sous total : 21 065 euros</i>			

### Actions Interquartiers

Pilier	Porteur	Actions	Subventions accordées
I-C-1 // I-C-2	Le Lierre	La santé vient en bougeant	3 000
I-E-I	APSYS	Violences relations amoureuses - ado	1 095
I-A // I-E // I-F	Le Lierre	Acteurs d'une société numérique	3 000
?	ALEXIS	Je monte ma boîte	1 200
III-B	Thionville Emploi	Destination Emploi	800
<i>Sous total : 9095 euros</i>			

Côte des roses	24 340
Saint – Pierre / La Milliaire	21 065
Thionville Interquartiers	9 095
<b>Total</b>	<b>54 500</b>